

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sylvie menard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aaaba02cb39b5c474a96af8c>

Date d'obtention : 2021-03-18 21:55:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Chaque fois qu'il y a un problème en lien avec un sexto et que c'est en lien avec le milieu scolaire, utiliser la trousse sexto afin d'aller chercher l'information.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance d'utiliser la trousse TEXTO. L'importance de ne pas regarder les photos sur le cellulaire et aussi de confisquer le cellulaire. De plus, très important d'aller chercher toute l'information avant de faire intervenir les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque les personnes ne veulent pas collaborer lorsqu'on remplit une grille SEXTO. Lorsque il y a malveillance de la part d'un jeune. De plus, refuser au policier d'intervenir lorsque ce n'est pas à l'école de le faire.